Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction Départementale des Territoires du CANTAL

Service de l'Economie Agricole

22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX

04.63.27.66.66

Aurillac, le 28 mars 2019

Dossier n° : AE 19.0082
Demandeur : LAFON Benjamin
Date d'enregistrement de la demande : 01/03/2019
Date limite de candidature : 30/06/2019

➔ **Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 30/07/2019.**

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-CHAMANT	52,39	GFA DOMAINE DE SAINT-CHAMANT Mr François HERAUD	ZH004,071,090,093,098,102 ZI037,038,067,129 ZM009
SAINT-PROJET-DE-SALERS	62,37	GFA DOMAINE DE SAINT-CHAMANT Mr François HERAUD	AS036,037,038,039,040,041,042 AT013,014,015,016,017 WM0018,0036,0037

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : http://www.cantal.gouv.fr/ dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière